



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ARREJOKO ERREJOLARIA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 4 août 2021 à 19h00 /
2021eko abuztuaren 4eko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
29 juillet 2021 / 2021eko uztailaren 29a	27	17

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Ann SIMON (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)
 Thierry TALAZAC (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
 Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Antoine COGNAUD (ri)
 Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Fabien LARROQUET

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-38 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste d'Opérateur des APS / Herriko langileen lanpostuen aldaketak : Opérateur des APS lanpostu baten sortzea

Un agent de la commune, titulaire d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives, a quitté les services de la mairie pour faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2020.

Ses missions étaient essentiellement tournées vers l'éducation physique et sportive des élèves des écoles d'Ascain et l'animation du centre de loisirs municipal.

Un agent de la commune, titulaire du grade d'Adjoint Technique, le remplace dans ces missions. Il assure également le poste de MNS à la piscine municipale durant la saison estivale.

Il est titulaire de tous les diplômes nécessaires pour l'encadrement de ces activités (BPJEPS, BNSSA et BPJEPS AAN-Activités Aquatiques et de la Natation en cours d'obtention).

Il convient donc de mettre en adéquation son grade avec ses missions en créant un poste d'Opérateur des APS à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Maire sera chargé de la vacance d'emploi correspondante et de la nomination de l'agent sur ce nouveau grade.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} septembre 2021, d'un emploi permanent d'Opérateur des APS à temps complet.

CHARGE le Maire de la déclaration d'emploi correspondante.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiataturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

